

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 27 juin 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 20 juin 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 18

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	Mme Chantal OUTHIER
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	M. Emmanuel BICHOT
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
Mme Nathalie KOENDERS	M. Denis HAMEAU	Mme Sandrine RICHARD
M. Rémi DETANG	Mme Stéphanie MODDE	Mme Claudine DAL MOLIN
Mme Catherine HERVIEU	M. Nicolas BOURNY	Mme Louise MARIN
M. José ALMEIDA	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Louis LEGRAND
M. Jean-François DODET	Mme Lê Chinh AVENA	M. Patrick ORSOLA
M. François DESEILLE	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
Mme Danielle JUBAN	M. Georges MAGLICA	Mme Céline TONOT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Elisabeth REVEL	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Dominique GRIMPRET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Corinne PIOMBINO
M. Patrick MOREAU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Christophe BERTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Adrien GUENE.

### *Membres absents :*

M. Patrick CHAPUIS	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Didier MARTIN	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Alain HOUPERT	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. François HELIE	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Benoît BORDAT
M. Édouard CAVIN	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Thierry FALCONNET
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Guillaume RUET pouvoir à Mme Louise MARIN
M. Philippe BELLEVILLE	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Adrien GUENE
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	Mme Noëlle CABBILLARD pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT.

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE****Convention d'objectifs et de moyens avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de côte d'Or**

Défendre les intérêts des artisans, accompagner les entreprises artisanales et former les artisans de demain, c'est sur la base de ces missions, celles de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, qu'une première convention de partenariat a été signée en 2018 avec Dijon Métropole.

Un bilan contradictoire a été réalisé entre la CMA et la Direction du Commerce à l'issue de cette première année de convention.

Cette convention d'objectifs et de moyens rédigée en 2018 a fait l'objet d'une restitution décrivant toutes les actions réalisées, les points de difficultés et les montant de subvention à verser en fonction. Ce bilan partagé a permis d'identifier les besoins financiers réels comparativement au prévisionnel soit 62 610 € ventilée comme suit :

<b>Bilan 2018</b>	<b>Prévisionnel</b>	<b>Réalisé</b>
Axe 1 : Aider les entreprises présentes sur le territoire à pérenniser et à développer leur activité	34 000 €	22 050 €
Axe 2 : Accompagner et dynamiser l'artisanat des métiers de bouche	22 500 €	22 500 €
Axe 3 : Reconduire les ateliers de recyclage et de prolongement de vie de produits	10 000 €	4 260 €
Axe 4 : Organiser une exposition sur les métiers d'art	13 800 €	13 800 €
Axe 5 : Promouvoir l'artisanat local lors du Marché de Noël de Dijon	9 000 € de mise à disposition de chalets	9 000 € de mise à disposition de chalets
<b>TOTAL</b>	<b>80 300 €</b>	<b>62 610 €</b>

Les deux axes qui n'ont pas été totalement aboutis sont les aides aux entreprises artisanales (axe 1) et les ateliers recyclage (axe 3).

Les aides aux entreprises nécessitent un accompagnement individualisé qui s'avère long et la CMA a dû ramener un objectif ambitieux à une réalité et un pragmatisme permettant d'atteindre une continuité d'activité pour 100% des entreprises suivies.

Il semble plus pertinent de diminuer le nombre d'entreprises diagnostiquées et accompagnées, mais en améliorant leur analyse.

L'autre axe concernant l'organisation d'atelier recyclage n'a pu accueillir qu'un événement annuel au lieu de deux, en raison d'indisponibilité des entreprises ou des structures associatives du secteur de l'économie circulaire.

Compte tenu de ce bilan, nous proposons la reconduction de la convention sur les mêmes axes.

Sur la base du dialogue partenarial avec la CMA nous proposons d'étendre la convention sur deux points :

- rajouter le diagnostic numérique sur l'axe 1 afin d'accompagner de manière plus complète les professionnels le nécessitant, dans une adaptation d'outil et de relation client ou fournisseur.
- Initier un axe 6 sur les questions d'emplois permettant de faire face aux difficultés de recrutement ou de mise en place de contrat d'apprentissage. La CMA souhaitant être présente dans le village des recruteurs ou tout autre format équivalent.

Malgré l'ajout du diagnostic numérique à l'axe 1 et un axe 6 pour les questions d'emplois, le montant de la subvention à hauteur de 81 375€ est quasiment le même qu'en 2018 qui était de 80 300€.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le projet de convention cadre, selon le modèle ci-annexé, à intervenir entre Dijon Métropole et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de côte d'Or
- **d'arrêter** le montant de la subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de côte d'Or à 81 375 € sur l'année 2019 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la Métropole à signer tous les actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les sommes seront prélevées sur les budgets des exercices concernés

SCRUTIN : POUR : 69

CONTRE : 0

*DONT 18 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0